



## INFO CLUB DES TRENTE INC. 2024

Par la présente, l'administration du Club des Trente Inc. tient à vous faire part que :

### Résultats d'abattage :

	Femelles	5 pointes et moins	6 pointes et plus	Total
<u>2023</u>	28	7	59	94
<u>2022</u>	15	26	53	94
<u>2021</u>	10	24	33	67
<u>2020</u>	23	13	35	71
<u>2019</u>	17	26	49	92

<u>2023</u>	17 orignaux
<u>2022</u>	7 orignaux
<u>2021</u>	24 orignaux
<u>2020</u>	18 orignaux

### Nouveautés 2024 :

- L'abattage d'une femelle chevreuil par un invité sera autorisé en 2024 suite au permis délivré par le tirage au sort du ministère.
- Un projet pilote sur les conducteurs de chien de sang a été mis en place pour la saison 2024. En cas de besoin, les 3 personnes sont : Nicolas Bellegarde, Mike Bergeron et Frédérick Roy. Il fut résolu unanimement par le bureau de direction d'allouer une trentaine de recherches de gibier. **Un montant de 50\$ devra être payé par le membre directement au conducteur.** Le pourboire est à votre discrétion.
- Si vous êtes témoin d'un acte illégal ou d'une activité suspecte, la direction vous invite à communiquer avec les agents de la faune au 1-800-463-2191.

### Rappel rapide :

- Vous devez **obligatoirement** contacter le numéro suivant lors de l'abattage d'un orignal 581-761-0866. Lors d'un abattage chevreuil vous devez contacter votre directeur de paroisse.
- Les frais de 50\$ aux membres qui ne ferment pas les barrières est maintenu. Les barrières doivent être fermées en tout temps sauf si une restriction de Domtar est apposée sur celle-ci.

- Veuillez svp mettre bien à la vue vos numéros de sentier et de cache visible afin d'éviter toute ambiguïté.
- En tout temps, il est strictement interdit de faire des feux sur le territoire sous peine de sanction.
- Le projet RTBL qui permet la chasse sur le territoire du Club des Trente Inc. au mâle chevreuil **de minimum de 3 pointes et plus sur le même côté** est toujours maintenu. Le conseil vous rappelle que pour être valide une pointe doit avoir 1".
- Pour la relève et les initiés, il sera permis d'abattre le mâle chevreuil à partir du spike jusqu'à l'âge de 16 ans. Ensuite, il devra se conformer au règlement du 3 pointes et plus sur le même côté.
- Chasse à la perdrix pendant la poudre noire toujours permise.
- Les invités ne sont pas autorisés à chasser à la poudre noire. Ce privilège est accordé seulement aux membres et aux membres associés.
- Il est interdit de chasser en VTT, ceci s'applique pour tous types de chasse (ours, dindon, etc...).
- S'il vous plait, ramassez vos déchets ! Certains secteurs laissent à désirer.
- Les chemins non-gravelés par Domtar sont interdits à la circulation
- Vos directeurs respectifs de paroisse sont là pour répondre à vos questions, n'hésitez pas à les contacter !

Les administrateurs du Club des Trente Inc. vous souhaitent une saison 2024 remplie de succès et de plaisir !

Marcel Élément, président